



Litige concessionnaire

Par **Fest63**, le **14/01/2025 à 22:58**

Je suis en possession d'une facture portant la mention payée concernant l'achat d'un véhicule le 05 mai 2024. Le concessionnaire me réclame le 17 décembre 2024 00 euros au motif qu'il m'a demandé 1000 euros d'acompte et qu'il a noté 1500 euros sur la même facture portant mention payée. Il est donc noté sur la facture 17000 euros de soldes + 1500 euros d'acompte = 18500 euros. Hors c'est bien 1000 euros que j'avais versés à la commande comme demandé, ce qui avait déclenché la vente finale. Est-il normal de me laisser repartir avec le véhicule et de le réclamer la somme 7 mois plus tard? Merci.

Par **Marck.ESP**, le **15/01/2025 à 08:08**

Bonjour et bienvenue

[quote]

Hors c'est bien 1000 euros que j'avais versés à la commande comme demandé, ce qui avait déclenché la vente finale.

[/quote]

Vous le reconnaissez donc comme réel. Il s'agit effectivement d'une erreur de facturation

[quote]

Est-il normal de me laisser repartir avec le véhicule et de le réclamer la somme 7 mois plus tard?

[/quote]

Il vous a laissé partir avec le véhicule sans penser qu'il y a avait cette erreur.

Vous avez été sous-facturé, il doit émettre une facture rectificative ou complémentaire pour le montant manquant et il est encore dans les temps.

Par **Fest63**, le **15/01/2025 à 10:26**

Bonjour et merci pour la diligence de la réponse.

Ce que je reconnais c'est que j'ai versé l'acompte demandé de 1000 euros. Je reconnais / constate qu'ils se sont transformés en 1500 sur la facture émise.

J'ai quant à moi réglé le solde qui apparaissait sur la facture au moment de sortir de la concession.

Une idée sur les frais de justice en cas d'assignation au tribunal ?

Merci.